



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la gestion de l'eau

Division de l'hydrologie – Service Biologie et Pêche
Référence:
Dossier suivi par: Chantal Büchler
Téléphone: 24556-651
E-mail: chantal.buchler@eau.etat.lu
[NoteConcoursPêche.doc](#)

Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2015

Objet : Demande d'autorisation concernant les concours de pêche

Il est porté à la connaissance de la Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs, les pêcheurs et toute autre personne responsable de l'organisation d'un concours de pêche que les concours de pêche sont soumis à autorisation.

Il est donc obligatoire d'introduire une demande d'autorisation en cas de concours de pêche organisés dans les eaux frontalières, de même que dans les eaux intérieures. Les formulaires y relatifs sont téléchargeables sur le site internet ; <http://www.eau.public.lu/formulaires/index.html> (formulaire F-AUT-GEN disponible en allemand et en français).

En vue de la lutte contre les espèces invasives telle que le gobie à tâches noires (*Neogobius melanostomus*), qui colonise essentiellement les grands cours d'eau navigables comme la Moselle à l'heure actuelle, nous conseillons de ne pas réintroduire ces espèces invasives, capturées lors de concours de pêche comme prises accessoires, dans le cours d'eau d'origine, ni dans tout autre milieu aquatique.

Dans ce contexte, il convient de noter également qu'il est strictement interdit d'utiliser les gobies à tâches noires comme appâts vifs, afin de minimiser le risque de la prolifération de cette espèce et, par conséquent, d'une altération de la biodiversité indigène dans les autres eaux de surface, y inclus tous les cours d'eau et le lac d'Esch-sur-Sûre, conformément à l'article 23 paragraphe 1 point d) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau et l'article 30 de loi concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression des mes sentiments distingués,

Le directeur

Jean-Paul Lickes